PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ, TENUE À LA SALLE GILLES-MOREAU LE 7 MAI 2018

Membre(s) présent(s) : Mme Jacqueline Poirier, Mme Marie Diament, Mme Emmanuelle Garnaud, Mme Suzette de Rome, M. Stéphane Fraser, M. Claude Caron et M. Vincent More

Membre(s) absent(s) : Aucun

Tous formant quorum sous la présidence de M. Vincent More

Est aussi présent : M. Louis Breton, directeur général / secrétaire-trésorier

1. Mot de bienvenue à l'assemblée

La séance débute à 19:34 avec le mot de bienvenue à l'assemblée par M. Vincent More.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

ATTENDU QUE la lecture de l'ordre du jour de la présente séance a été faite à l'assemblée;

CONSIDÉRANT QU'aucune modification n'est apportée par le conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Mme Emmanuelle Garnaud et Mme Marie Diament respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

2018-05-120 QUE le conseil municipal adopte l'ordre du jour.

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 3 avril 2018

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie dudit procès-verbal, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa lecture lors de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal ajuste la résolution 2018-04-93 pour y préciser le montage financier du projet d'aménagement du terrain à l'intersection de la côte de l'Église et de la route de la Montagne :

- le budget total du projet se chiffre à 129 215 $;
- la municipalité demande une aide financière de 100 000 $ dans le cadre du programme infrastructure Québec-Municipalité – volet Municipalité amie des aînés (PIQM-MADA);
- la municipalité s'engage à assumer sa part des coûts du projet, soit un montant de 29 215 $.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Mme Jacqueline Poirier et Mme Marie Diament respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

2018-05-121 QUE le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance du 3 avril 2018.

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

4. Information de la mairie

M. Vincent More évoque que l'organisation de la soirée des bénévoles du 20 avril dernier est un succès. Félicitations pour l'organisation!

L'association des plus beaux villages du Québec tient son assemblée annuelle dans la région de Rivière-du-Loup, les 10, 11 et 12 mai prochain. La municipalité a organisé une réception et des activités à cet honneur : journées santé du corps et de l'esprit avec une visite de l'école de l'Anse, des soins de santé à l'Auberge du Portage, puis une présentation de la biennale des livres d'artiste du Portage et un atelier sur le tricot.

5. Information des conseiller(ère)s

Mme Jacqueline Poirier informe qu'il y a eu une rencontre concernant le projet du chemin du Portage. Une base de données historiques est en réalisation. Le plan d'affaires sera la prochaine phase.

ADMINISTRATION ET GESTION MUNICIPALE

6. Dépôt du rapport financier 2017 de l'auditeur indépendant

ATTENDU QUE M. Louis Breton, directeur général, dépose le rapport de l'auditeur indépendant pour l'année financière 2017;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie dudit rapport, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à leur présentation intégrale lors de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE l'excédent se solde à 135 350 $ pour l'année 2017 et qu'en date du 31 décembre 2017 la municipalité possédait des excédents non affectés de 156 549 $, des excédents affectés de 551 284 $ ainsi qu'une somme de 64 943 $ dans ses réserves financières et fonds réservés;

CONSIDÉRANT QUE M. Louis Breton déposera le rapport financier 2017 au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

7. Première révision du budget 2018

ATTENDU QUE la municipalité souhaite effectuer une révision de son budget 2018;

ATTENDU QU'une révision budgétaire est un exercice normal qui relève d'une saine gestion des ressources de la municipalité pour faire face à ses obligations et responsabilités;

ATTENDU QU'une révision budgétaire permet d'ajuster les projets de la municipalité en cours d'année en fonction des ajustements contextuels, des corrections administratives et des changements voulus par le conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie dudit budget révisé 1 pour l'année 2018 et qu'ils en ont pris connaissance;

CONSIDÉRANT QUE les écarts significatifs s'expliquent comme suit :

Revenus de fonctionnement

- Taxes et compensations – Il y a eu quelques ajustements dans les taxes et les compensations, mais au global les revenus sont demeurés similaires.
- Paiement de transfert – La municipalité s'est fait rembourser 80 % de ces dépenses pour les études sur la protection côtière par le ministère de la Sécurité publique. Un revenu extraordinaire 41 546 $ s'ajoute au budget.
- Paiement de transfert – Un reclassement depuis les activités de fonctionnement vers les activités d'investissement de la subvention anticipée PAARRM de 10 000 $ est nécessaire, car le projet relié à la subvention est une immobilisation.
- Autres revenus – La vente des véhicules et équipements incendie a engendré plus de revenus. Le budget à ce poste est passé de 51 500 $ à 70 448 $.

Dépenses de fonctionnement

- Administration municipale – La transition en poste à la direction générale suscite une dépense supplémentaire d'environ 12 862 $.
- Sécurité civile et incendie – Le budget pour la sécurité civile et incendie passe de 239 175 $ à 243 666 $ et s'explique par le fait que la municipalité a reçu les indications concernant le service policier de la Sûreté du Québec, suite à l'adoption du budget en décembre 2017. Une dépense supplémentaire de 4 491 $ a dû être ajoutée au budget.
- Voirie municipale – Le budget de la voirie municipale passe de 359 304 $ à 362 546 $ et s'explique en partie par l'ajout de 2 265 $ pour la signalisation routière et 1 227 $ relié à l'aménagement de 2 bureaux pour les travaux publics.
- Loisirs et Culture – Le budget pour les loisirs et la culture passe de 483 236 $ à 481 932 $. Plusieurs postes budgétaires ont été visés par des ajustements qui ont un impact global de 1 304 $.

Conciliation à des fins fiscales en fonctionnement

- Étant donné l'écart entre les ajustements des revenus et des dépenses dans son fonctionnement, la municipalité transfère 98 441 $ plutôt que 66 401 $ à ses activités d'investissement.

Revenus d'investissement

- Paiement de transfert – La municipalité reporte le projet Espace villégiature pour les années 2019-2020.
- Paiement de transfert – Un reclassement depuis les activités de fonctionnement vers les activités d'investissement de la subvention anticipée PAARRM de 10 000 $ est nécessaire, car le projet relié à la subvention est une immobilisation.
- Paiement de transfert et contribution autre – La municipalité a déposé un projet pour l'amélioration des sentiers-pistes + arboretum dans le secteur du Chalet des sports. Une demande de subvention de 10 000 $ de Kino-Québec a été déposée et une contribution de 2 000 $ de la Corporation portageoise de développement est prévue dans le cadre de ce projet.

Dépenses d'investissement

- Administration municipale – La municipalité souhaite déposer une demande de subvention pour le projet d'aménagement des bureaux municipaux. Une dépense d'environ 3 800 $ est nécessaire pour concevoir l'estimation ainsi que les plans et devis.
- Sécurité civile et autre – Le remplacement des écoflos a grandement changé. Le projet a été bonifié et le budget relié passe de 5 901 $ à 13 000 $.
- Loisirs et Culture – Le projet Espace villégiature est reporté. Il reste seulement un budget de 20 000 $ pour assurer les honoraires professionnels des architectes et des ingénieurs, selon un accord qui a été conclu en 2018. Seule la partie administration et surveillance du chantier reste et ses honoraires professionnels.
- Loisirs et Culture – Le projet d'aménagement du Parc de l'Anse – phase 2 - passe de 133 888 $ à 151 100 $. Les coûts d'agrandissement de l'école de l'Anse et de ses installations en eaux usées et potables sont plus élevés que prévu.

Conciliation à des fins fiscales en investissement

- Le transfert du fonctionnement est passé de 66 401 $ à 98 441 $.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Mme Emmanuelle Garnaud et M. Stéphane Fraser respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

2018-05-122 QUE le conseil municipal adopte le budget révisé 1 de l'année 2018 suivant :

	Budget initial déc. 2017	**Budget révisé 1er mai 2018**
REVENUS DE FONCTIONNEMENT		
TAXES FONCIÈRES SUR L'ENSEMBLE	(1 397 673 $)	(1 401 915 $)
TAXES FONCIÈRES SUR UNE AUTRE BASE	(315 635 $)	(310 300 $)
TENANT LIEU DE TAXES	(25 802 $)	(25 802 $)
SERVICES RENDUS	(85 060 $)	(85 885 $)
PAIEMENTS DE TRANSFERT	(212 109 $)	(243 565 $)
AUTRES REVENUS	(130 950 $)	(150 298 $)
TOTAL – REVENUS DE FONCTIONNEMENT	**(2 232 654 $)**	**(2 284 090 $)**
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		
ADMINISTRATION MUNICIPALE	466 117 $	479 614 $
SÉCURITÉ CIVILE & AUTRE	239 175 $	243 666 $
VOIRIE & TRANSPORT	359 304 $	362 456 $
HYGIÈNE DU MILIEU	280 068 $	279 568 $
SANTÉ & BIEN-ÊTRE	0 $	0 $
AMÉNAGEMENT & DÉVELOPPEMENT	111 876 $	112 081 $
LOISIRS & CULTURE	483 236 $	481 932 $

RÉSEAU D'ÉLECTRICITÉ	0 $	0 $
FRAIS DE FINANCEMENT	140 458 $	140 458 $
AMORTISSEMENT	345 000 $	345 000 $
TOTAL – DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	**2 425 234 $**	**2 444 775 $**
EXCÉDENT(DÉFICIT) DE FONCTIONNEMENT		
AVANT CONCILIATION	**192 580 $**	**160 685 $**
CONCILIATION À DES FINS FISCALES		
IMMOBILISATIONS	(335 000 $)	(345 000 $)
PROPRIÉTÉS À VENDRE	0 $	0 $
PLACEMENTS ET PARTICIPATIONS	0 $	0 $
FINANCEMENT DU FONCTIONNEMENT	0 $	0 $
REMBOURSEMENT DE LA DETTE	105 001 $	105 001 $
TRANSFERT À L'INVESTISSEMENT	66 401 $	98 441 $
EXCÉDENT(DÉFICIT) NON AFFECTÉ	0 $	0 $
EXCÉDENT(DÉFICIT) AFFECTÉ	(941 $)	(941 $)
RÉSERVES FINANCIÈRES ET FONDS RÉSERVÉS	(18 186 $)	(18 186 $)
TOTAL – CONCILIATION À DES FINS FISCALES	**(192 580 $)**	**(160 685 $)**
EXCÉDENT(DÉFICIT) DE FONCTIONNEMENT		
APRÈS CONCILIATION	**0 $**	**0 $**

	Budget initial déc. 2017	**Budget révisé 1er mai 2018**
REVENUS D'INVESTISSEMENT		
TAXES FONCIÈRES SUR L'ENSEMBLE	0 $	0 $
TAXES FONCIÈRES DE SECTEUR	0 $	0 $
TAXES FONCIÈRES SUR UNE AUTRE BASE	0 $	0 $
PAIEMENTS DE TRANSFERT	(1 150 140 $)	(382 109 $)
AUTRES REVENUS	(125 000 $)	0 $
TOTAL – REVENUS D'INVESTISSEMENT	**(1 275 140 $)**	**(384 109 $)**
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		
ADMINISTRATION MUNICIPALE	3 413 $	7 213 $
SÉCURITÉ CIVILE & AUTRE	0 $	0 $
VOIRIE & TRANSPORT	254 765 $	250 500 $
HYGIÈNE DU MILIEU	55 890 $	59 140 $
SANTÉ & BIEN-ÊTRE	0 $	0 $
AMÉNAGEMENT & DÉVELOPPEMENT	0 $	0 $
LOISIRS & CULTURE	1 704 623 $	564 230 $
RÉSEAU D'ÉLECTRICITÉ	0 $	0 $
TOTAL – DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	**1 962 801 $**	**821 943 $**
EXCÉDENT(DÉFICIT) D'INVESTISSEMENT		
AVANT CONCILIATION	**687 661 $**	**437 834 $**

CONCILIATION À DES FINS FISCALES		
PROPRIÉTÉS À TITRE D'INVESTISSEMENT	0 $	0 $
PLACEMENTS À TITRE D'INVESTISSEMENT	0 $	0 $
FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT	(268 286 $)	(262 021 $)
AFFECTATION DU FONCTIONNEMENT	(66 401 $)	(98 441 $)
EXCÉDENT(DÉFICIT) NON AFFECTÉ	0 $	0 $
EXCÉDENT(DÉFICIT) AFFECTÉ	(327 073 $)	(48 802 $)
RÉSERVES FINANCIÈRES ET FONDS RÉSERVÉS	(25 901 $)	(28 570 $)
TOTAL – CONCILIATION À DES FINS FISCALES	**(687 661 $)**	**(437 834 $)**
EXCÉDENT(DÉFICIT) D'INVESTISSEMENT		
APRÈS CONCILIATION	**0 $**	**0 $**

Que le conseil municipal adopte les réaffectations et appropriations suivantes :

DESCRIPTION	**SOLDE AU LIVRE EN DATE DU 31-12-2017**	**AFFECTATION EN DATE DU 07-05-2018**	**SOLDE AU LIVRE EN DATE DU 07-05-2018**
EXCÉDENT NON AFFECTÉ 59-110-10-000	**156 549 $**	-29 746 $	**126 803 $**
EXCÉDENT AFFECTÉ	**551 284 $**		**561 030 $**
RÔLE D'ÉVALUATION 59-131-10-001	35 000 $		35 000 $
ESPACE VILLÉGIATURE / PISCINE MUN. 59-131-10-002	403 484 $		403 484 $
PARC DE L'ANSE 59-131-10-003	0 $	+28 802 $	28 802 $
STABILISATION DETTE AQU CENTRE 59-131-10-050	81 072 $		81 072 $
PRÉVENTION BRIS AQU CENTRE 59-131-10-051	11 838 $	+10 012 $	21 850 $
STABILISATION DETTE PARC AMITIÉ 59-131-10-060	0 $		0 $
PRÉVENTION BRIS AQU AMITIÉ 59-131-10-061	9 845 $		9 845 $
PRÉVENTION BRIS ÉGOUTS AMITIÉ 59-131-10-062	10 045 $	-9 068 $	977 $
FONDS RÉSERVÉS	**64 943 $**		**64 943 $**
SOLDE POUR RÈGL. D'EMPRUNT 59-154-10-000	28 570 $		28 570 $
FINANCEMENT DU FONCTIONNEMENT 59-154-10-001	36 373 $		36 373 $
RÉSERVES FINANCIÈRES	**0 $**		**0 $**

NIL	0 $		0 $
TOTAL	**772 776 $**	**0 $**	**752 776 $**

8. Embauche d'un(e) directeur(trice) général(e) / secrétaire-trésorier(ère)

ATTENDU QUE la municipalité a reçu la démission de M. Louis Breton, directeur général et secrétaire-trésorier, et qu'elle doit le remplacer;

ATTENDU QU'une offre d'emploi a été publiée dans l'Info-Portage et l'Info-Dimanche, puis sur les sites de Québec municipal, Emploi Québec, etc.;

CONSIDÉRANT qu'un comité de sélection a été formé pour l'embauche d'un(e) candidat(e) au poste;

CONSIDÉRANT que plusieurs candidatures ont été analysées par le comité de sélection afin de pourvoir le poste vacant;

CONSIDÉRANT les compétences et l'expérience de la candidature retenue;

CONSIDÉRANT QU'il y a une transition prévue pour le poste entre le 17 mai 2018 et le 22 juin 2018, puis la nouvelle personne embauchée assumera la totalité des responsabilités et obligations reliées au poste;

CONSIDÉRANT QU'il y a une période de probation de 6 mois à compter du 17 mai 2018 pour la nouvelle personne embauchée au poste;

CONSIDÉRANT QUE le traitement pour la nouvelle personne en poste se résume comme suit :

	Année 2018	Année 2019	Année 2020	Année 2021
Salaire annuel	65 000,00 $	Salaire annuel 2018 + indexation (IPC de référence ou 1.5 %)	Salaire annuel 2019 + indexation (IPC de référence ou 1.5 %)	Salaire annuel 2020 + indexation (IPC de référence ou 1.5 %)

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par M. Stéphane Fraser et Mme Suzette de Rome respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

2018-05-123 QUE le conseil municipal nomme Mme Line Petitclerc comme directrice générale / secrétaire-trésorière et mandate M. Vincent More, maire, à signer le contrat en ces termes.

9. Démission d'un journalier, M. François Bélanger, et comité de sélection

ATTENDU QUE la municipalité a reçu la démission de M. François Bélanger, journalier, et qu'elle doit le remplacer;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est actuellement en appel de candidatures pour l'embauche d'un(e) journalier;

CONSIDÉRANT QU'il faut constituer un comité de sélection décisionnel sur lequel siège au moins un membre du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Mme Marie Diament et Mme Suzette de Rome respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

2018-05-124 QUE le conseil municipal mandate M. Stéphane Fraser, conseiller, afin de siéger sur le comité de sélection pour l'embauche d'un(e) journalier.

10. Conteneur sur le terrain municipal, M. Denis Lapointe

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-du-Portage a accordé l'entreposage d'un conteneur jusqu'à l'automne 2017 à M. Denis Lapointe pour une cause humanitaire;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de fixer la date limite et un tarif mensuel dans le cadre de cette entente;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Mme Emmanuelle Garnaud et M. Claude Caron respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

2018-05-125 QUE le conseil municipal indique à M. Denis Lapointe qu'un tarif de 50 $ par mois sera exigé à compter du 1er juin 2018 et exige que le conteneur soit retiré d'ici la fin de l'année 2018.

11. Création d'un comité pour la révision de la politique jeunes, familles, aînés

ATTENDU QUE la municipalité souhaite réviser sa politique jeunes, familles et aînés par la mise à jour de son plan d'action;

CONSIDÉRANT QUE le cheminement de la politique jeunes, familles et aînés nécessite la création d'un comité de révision et de suivi;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par M. Stéphane Fraser et Mme Suzette de Rome respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

2018-05-126 QUE le conseil municipal nomme les personnes suivantes pour constituer le comité de pilotage afin d'effectuer la révision de la politique jeunes, familles et ainés et de son plan d'action :

- Jacqueline Poirier, conseillère municipale, responsable de la politique
- Hélène Saint-Pierre, représentante des ainés
- Baptiste Tremblay et Frédéric Gagnon, représentants des jeunes
- Lucette April, représentante de l'Envol des ainés
- Véronique Dumouchel, organisatrice communautaire, CISSS du Bas-Saint-Laurent
- Line Petitclerc, future directrice générale de la Municipalité

12. Délégation pour le congrès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM)

ATTENDU QUE la Municipalité est membre de la FQM;

CONSIDÉRANT QUE la FQM tient son congrès annuel du 19 au 22 septembre prochain à Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Mme Jacqueline Poirier et Mme Marie Diament respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

2018-05-127 QUE le conseil municipal mandate Mme Suzette de Rome et M. Vincent More pour assister au congrès de la FQM.

COMMUNICATION, RELATION SOCIALE ET POLITIQUE

13. Assemblée annuelle de l'Association des plus beaux villages du Québec

ATTENDU QUE l'Association des plus beaux villages du Québec tiendra son assemblée annuelle le jeudi 10 mai 2018 à Rivière-du-Loup;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Mme Jacqueline Poirier et Mme Marie Diament respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

2018-05-128 QUE le conseil municipal délègue Mme Suzette de Rome pour représenter la municipalité de Notre-Dame-du-Portage lors de ladite assemblée annuelle de l'Association des plus beaux villages du Québec.

AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

14. Suivi du Comité consultatif en urbanisme (CCU)

633, route de la Montagne (PIIA revêtement extérieur)

ATTENDU QUE la demande consiste à remplacer le revêtement extérieur de type Canexel par du fibro ciment de couleur brun noisette;

ATTENDU QUE la résolution 2017-02-034 autorisait l'utilisation du Canexel de couleur renard roux;

CONSIDÉRANT QUE les travaux respectent l'ensemble des objectifs et critères du PIIA;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal d'autoriser les travaux tels que demandés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Mme Marie Diament et Mme Jacqueline Poirier respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

2018-05-129 QUE le conseil municipal autorise les travaux tels que demandés.

451, route du Fleuve (PIIA rénovation)

ATTENDU QUE la demande consiste à remplacer deux fenêtres et l'agrandissement d'une autre afin de mettre une porte-fenêtre;

CONSIDÉRANT QUE les travaux respectent l'ensemble des objectifs et critères du PIIA;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal d'autoriser les travaux tels que demandés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Mme. Emmanuelle Garnaud et M. Stéphane Fraser respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

2018-05-130 QUE le conseil municipal autorise les travaux tels que demandés.

400, route du Fleuve (PIIA rénovation)

ATTENDU QUE la demande consiste à remplacer six (6) fenêtres par des fenêtres de PVC blanches et de même apparence que celles existantes;

CONSIDÉRANT QUE les travaux respectent l'ensemble des objectifs et critères du PIIA;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal d'autoriser les travaux tels que demandés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Mme Marie Diament et Mme Jacqueline Poirier respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents (retrait de M. Claude Caron) :

2018-05-131 QUE le conseil municipal autorise les travaux tels que demandés.

Recherche d'un nouveau membre au CCU

ATTENDU QUE Mme Sylvie Pomerleau quitte ses fonctions de membre au comité consultatif en urbanisme (CCU). Avis aux intéressés de faire partie du CCU, veuillez faire parvenir une lettre de motivation à la municipalité.

15. Demande d'aide financière de 10 000 $ pour le projet sentier-piste-arboretum dans le cadre du programme loisir actif de Kino-Québec (KQ)

ATTENDU QUE le projet sentier-piste-arboretum vise à appuyer le maintien et même l'essor de la vie récréative, sportive et touristique de la municipalité de Notre-Dame-du-Portage;

ATTENDU QUE le projet vise :

- Ériger de nouveaux sentiers de raquettes et de nouvelles pistes de ski de fond
- Adapter les sentiers/pistes pour la randonnée pédestre l'été
- Ponctuer les sentiers/pistes de percées visuelles et des places de repos
- Réaliser un arboretum forestier et comestible

ATTENDU QUE le budget total du projet se chiffre à 20 000 $;

ATTENDU QUE la municipalité demande une aide financière de 10 000 $ dans le cadre du programme loisir actif de Kino-Québec (KQ);

ATTENDU QUE suite à la réalisation du projet, la municipalité s'engage à assurer le budget nécessaire aux opérations courantes des infrastructures et de ses fonctions;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Mme Suzette de Rome et M. Claude Caron respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

2018-05-132 QUE le conseil municipal mandate M. Louis Breton, directeur général, à déposer une demande d'aide financière de 10 000 $ pour le projet sentier-piste-arboretum dans le cadre du programme loisir actif de Kino-Québec (KQ).

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

16. Embauche d'employé(e)s saisonniers pour le soccer

ATTENDU QUE la municipalité procède à des appels de candidatures annuellement pour le personnel le soccer;

ATTENDU QU'une offre d'emploi a été publiée dans un journal local, puis sur les sites d'Emploi Québec, Québec municipal, Place aux jeunes, etc.;

CONSIDÉRANT QU'un comité de sélection a été formé pour l'embauche aux postes proposés;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs candidatures ont été analysées par le comité de sélection afin de pourvoir les postes vacants;

CONSIDÉRANT les compétences et l'expérience des candidatures retenues;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Mme Suzette de Rome et Mme Jacqueline Poirier respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

2018-05-133 QUE le conseil municipal nomme les personnes suivantes aux postes visés avec le traitement et les conditions de travail prévues par le règlement afférent :

Poste	**Personne embauchée**
Entraîneur	Gabriel Thériault
Entraîneur	Philippe Czech

17. Embauche d'employé(e)s saisonniers pour le camp de jour

ATTENDU QUE la municipalité procède à des appels de candidatures annuellement pour le personnel du camp de jour;

ATTENDU QU'une offre d'emploi a été publiée dans un journal local, puis sur les sites d'Emploi Québec, Québec municipal, Place aux jeunes, etc.;

CONSIDÉRANT QU'un comité de sélection a été formé pour l'embauche aux postes proposés;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs candidatures ont été analysées par le comité de sélection afin de pourvoir les postes vacants;

CONSIDÉRANT les compétences et l'expérience des candidatures retenues;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Mme Emmanuelle Garnaud et M. Stéphane Fraser respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

2018-05-134 QUE le conseil municipal nomme les personnes suivantes aux postes visés avec le traitement et les conditions de travail prévues par le règlement afférent :

Poste	**Personne embauchée**
Animatrice	Mathilde Legault
Animatrice	Marie-Soleil Grenier
Animatrice	Rose Lafaille
Animateur en remplacement	Philippe Czech

18. Répertoire des équipements et infrastructures parc

CONSIDÉRANT l'opportunité du projet d'amélioration des parcs et équipements récréatifs et sportifs, dont le mandataire régional est l'URLS du Bas-Saint-Laurent avec l'appui financier de Québec en forme, dont les fonds sont gérés par COSMOSS;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Notre-Dame-du-Portage veut offrir des lieux appropriés, sécuritaires et stimulants pour la pratique de l'activité physique à ses citoyens et citoyennes;

CONSIDÉRANT que l'administration de la municipalité de Notre-Dame-du-Portage désire encourager l'utilisation des parcs et équipements récréatifs et sportifs afin de participer à la promotion de la santé et du bien-être des citoyens et citoyennes de son territoire, tout en améliorant son bilan environnemental;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Mme Jacqueline Poirier et Mme Marie Diament respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

2018-05-135 QUE le conseil municipal :

- Informe le mandataire régional, l'URLS du Bas-Saint-Laurent, localisé au 38, rue Saint-Germain Est, bureau 304, à Rimouski, de sa décision de participer au projet d'amélioration des parcs et équipements récréatifs et sportifs (PAPERS);
- Nomme M. Fernand Dumont, responsable du programme, pour collaborer avec l'URLS du Bas-Saint-Laurent à la réalisation du projet.

19. Protocole d'entente d'entreposage des skis de fond

ATTENDU QUE la municipalité a négocié le protocole d'entente régissant l'utilisation d'espaces et d'équipements, de même que leurs conditions d'accès et d'utilisation;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie dudit protocole d'entente, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa lecture lors de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Mme Marie Diament et Mme Suzette de Rome respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

2018-05-136 QUE le conseil municipal mandate M. Vincent More, maire, et M. Louis Breton, directeur général, à signer le protocole d'entente entre la Commission scolaire Kamouraska – Rivière-du-Loup et la municipalité de Notre-Dame-du-Portage en ces termes.

20. Protocole d'entente avec Patrimoine et Culture du Portage

ATTENDU QUE la municipalité veut se doter de protocoles d'entente avec les organismes indépendants de la communauté;

ATTENDU QUE Patrimoine et Culture du Portage effectue plusieurs demandes annuellement à la municipalité;

ATTENDU QUE la municipalité ne peut pas garantir les demandes de l'organisme si elles ne sont pas planifiées au moins 2 semaines à l'avance, car elle a elle-même plusieurs responsabilités et obligations qu'elle doit s'acquitter;;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Mme Jacqueline Poirier et M. Stéphane Fraser respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

2018-05-137 QUE le conseil municipal :

- mandate Mme Marie-Anne Caron, coordonnatrice en loisirs, culture et vie communautaire, à élaborer un protocole d'entente entre Patrimoine et Culture du Portage et la municipalité;
- autorise le prêt et le déploiement des équipements à titre gratuit à Patrimoine et Culture du Portage jusqu'à ce qu'un protocole d'entente soit conclu entre l'organisme et la municipalité à condition que les demandes de l'organisme soient faites 2 semaines à l'avance, sinon la municipalité ne garantit pas qu'elle puisse assurer la demande et elle chargera les frais stipulés dans le règlement de tarification en vigueur.

21. Information sur la nouvelle programmation de loisirs – été 2018

La programmation estivale « À la conquête de l'Univers » sortira le 7 mai. Elle sera envoyée aux citoyens par la poste dès sa réception. La période d'inscription pour les activités débutera le 21 mai. Une soirée d'information et d'inscription aura lieu le 24 mai. Une partie des membres de l'équipe du Camp de jour seront présents pour collaborer aux inscriptions. La responsable de la piscine ainsi qu'un sauveteur sera présent pour donner de l'information sur le programme piscine et les cours de groupe et privé. Un entraineur du soccer sera également présent pour recueillir les dernières inscriptions

puisque nous avons connu un grand succès l'année dernière, nous offrons des cours de tennis, des cours d'AQUA ZUMBA et en nouveauté le programme Bench Fit Vitalia au parc Julie-Gagné.

22. Information sur la fête nationale

Les préparatifs pour la Fête nationale vont bon train. Le spectacle principal pour la soirée du 23 juin est trouvé et la planification de la journée du 24 juin avance à grands pas. Quelques détails sont à peaufiner pour l'événement. La programmation détaillée sortira le 8 juin prochain.

23. Activités et évènements à venir

- Distribution d'arbres le 18 mai
- Soirée spéciale d'inscription le 24 mai
- Corvée de nettoyages des berges le 26 mai

VOIRIE, PARC, HYGIÈNE DU MILIEU ET SÉCURITÉ CIVILE

24. Bris du mur côtier piscine, réparation d'urgence nécessaire

ATTENDU QUE le mur côtier piscine a subi des dommages et qu'une réparation d'urgence est nécessaire;

ATTENDU QU'il faut une entreprise spécialisée en maçonnerie pour procéder à la réparation d'urgence du mur côtier piscine;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé de gré à gré pour la réparation du mur côtier piscine et que PB maçonnerie a fait une soumission d'un montant 24 950 $ + taxes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par M. Stéphane Fraser et Mme Emmanuelle Garnaud respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents (retrait de Mme Suzette de Rome) :

2018-05-138 QUE le conseil municipal mandate M. Vincent More, maire, et M. Louis Breton, directeur général, à signer le contrat de réparation d'urgence du mur côtier piscine entre la municipalité de Notre-Dame-du-Portage et PB Maçonnerie, selon ces termes.

25. Octroi du contrat pour l'entretien des terrains municipaux

ATTENDU QUE la municipalité fait entretenir les terrains municipaux ;

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation et qu'elle a reçu 2 soumissions;

CONSIDÉRANT QUE la soumission des entreprises J.M.C. est valide et qu'elle est la plus basse, pour un montant de 29 433,60 $ (taxes incluses);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Mme Marie Diament et Mme Emmanuelle Garnaud respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

2018-05-139 QUE le conseil municipal mandate M. Vincent More, maire, et M. Louis Breton, directeur général, à signer le contrat pour l'entretien des terrains municipaux entre la municipalité de Notre-Dame-du-Portage et les Entreprises J.M.C., selon ces termes.

26. Octroi du contrat pour l'installation septique au Parc de l'Anse

ATTENDU QUE la municipalité a le projet d'agrandissement de l'école de l'Anse avec les installations en eaux usées et potables;

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation et qu'elle a reçu 2 soumissions;

CONSIDÉRANT QUE la soumission d'Excavation S.M. est valide et qu'elle est la plus basse, pour un montant de 15 866,55 $ (taxes incluses);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Mme Marie Diament et Mme Jacqueline Poirier respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

2018-05-140 QUE le conseil municipal mandate M. Vincent More, maire, et M. Louis Breton, directeur général, à signer le contrat pour l'installation septique au parc de l'Anse entre la municipalité de Notre-Dame-du-Portage et Excavation S.M., selon ces termes.

27. Octroi du contrat pour l'agrandissement de l'école de l'Anse

ATTENDU QUE la municipalité a le projet pour l'agrandissement de l'école de l'Anse;

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation et qu'elle a reçu 1 soumission;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de Construction Jean-Yves Paradis est valide et qu'elle est au montant de 50 335 $ (taxes incluses);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Mme Marie Diament et Mme Emmanuelle Garnaud respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

2018-05-141 QUE le conseil municipal mandate M. Vincent More, maire, et M. Louis Breton, directeur général, à signer le contrat pour l'agrandissement de l'école de l'Anse entre la municipalité de Notre-Dame-du-Portage et Construction Jean-Yves Paradis, selon ces termes.

28. Octroi du contrat pour le changement des écoflos au Chalet des sports

ATTENDU QUE la municipalité a le projet de changement des écoflos au Chalet de sports;

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à un appel d'offres public et qu'elle a reçu 2 soumissions;

CONSIDÉRANT QUE la soumission d'Excavation Jean-Claude Malenfant est valide et qu'elle est la plus basse, pour un montant de 14 228,16 $ (taxes incluses);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par M. Stéphane Fraser et M. Claude Caron respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

2018-05-142 QUE le conseil municipal mandate M. Vincent More, maire, et M. Louis Breton, directeur général, à signer le contrat pour le changement des écoflos au Chalet des sports entre la municipalité de Notre-Dame-du-Portage et Excavation Jean-Claude Malenfant, selon ces termes.

29. Demande de nettoyage des cours d'eau au chemin du Lac

ATTENDU QU'il y a une problématique d'écoulement des eaux dans le secteur du ruisseau creux, près de l'intersection du rang 2 et du chemin du Lac;

ATTENDU QUE les lits originaux des cours d'eau dans ce secteur ont été recanalisés dans les fossés des champs agricoles antérieurement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Mme Suzette de Rome et Mme Jacqueline Poirier respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

2018-05-143 QUE le conseil municipal demande à M. Thomas Kysilka, coordonnateur à la gestion des cours d'eau de la MRC de RDL, d'analyser la problématique et d'effectuer une intervention pour la corriger.

30. Adoption du règlement sur la prévention incendie

ATTENDU QUE la municipalité a le pouvoir d'adopter ce règlement;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie dudit règlement et qu'ils en ont pris connaissance;

CONSIDÉRANT QU'une présentation dudit règlement est faite à l'assemblée et que des copies sont disponibles pour le public, conformément au Code municipal du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Mme Jacqueline Poirier et Mme Marie Diament respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

2018-05-144 QUE le conseil municipal adopte le présent règlement numéroté 2018-04-382 et intitulé « Règlement sur la prévention incendie ».

DONS ET PARTICIPATIONS

31. Demande de contribution de l'Envol des aînés

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande de contribution de l'Envol des aînés;

CONSIDÉRANT QUE cette demande s'accorde avec la politique en place et que le conseil municipal désire y contribuer;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Mme Marie Diament et Mme Jacqueline Poirier, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

2018-05-145 QUE le conseil municipal attribue un montant de 250 $ à l'Envol des aînés pour l'année 2018.

SUIVI BUDGÉTAIRE ET APPROBATION DES COMPTES

32. Dépôt des deux états financiers comparatifs – avril 2018

ATTENDU QUE les deux états financiers comparatifs du mois sont déposés aux membres du conseil municipal, conformément au Code municipal du Québec.

33. Liste des déboursés approuvés pour le conseil ou effectués par délégation – avril 2018

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie des listes sélectives des chèques et des prélèvements de même que le rapport des salaires nets pour le mois et qu'ils en ont pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Mme Emmanuelle Garnaud et M. Claude Caron respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

2018-05-146 QUE toutes les autorisations de dépenses et des déboursés effectuées par délégation soient approuvées pour un montant totalisant 160 091,64 $.

PÉRIODE DE QUESTIONS / RÉPONSES ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

34. Période de questions / réponses facultatives

Des citoyens adressent leurs questions au conseil municipal. Le conseil municipal répond dans la mesure du possible et met en charge son directeur général d'effectuer le suivi des questions demeurées sans réponse.

Les thèmes abordés sont :

- Stationnement au parc de l'Amitié – M. Jean-Paul Goudrau souligne encore une fois la problématique qu'il vit concernant le stationnement sur la rue du Parc de l'Amitié. Le maire indique que la municipalité se penchera sur la problématique prochainement.
- Chien au Parc de l'Amitié – M. Léopold Lapointe mentionne qu'il a finalement eu gain de cause dans l'affaire des chiens au Parc de l'Amitié. Il remercie M. Louis Breton pour toute son intervention dans ce dossier, car il l'a fait de façon juste et impartiale.
- Déneigement au Parc de l'Amitié – M. Léopold Lapointe indique que le déneigement au Parc de l'Amitié laisse à désirer, car l'entrepreneur souffle la neige sur les équipements du parc et que ça les endommagera à la longue.
- Toilette au Parc de l'Anse – M. François Morin demande qu'elle est l'achalandage au Parc de l'Anse qui justifie l'agrandissement de l'école de l'Anse pour y insérer des toilettes publiques. Le directeur général lui mentionne qu'il y a actuellement 2 toilettes sèches en location qui s'accorde avec les besoins du parc et que le projet du bloc sanitaire va permettre d'éliminer cette location.

- Consommation de l'eau potable – M. Boucher fait part que la consommation d'eau potable est exemplaire dans le secteur central en comparaison de la moyenne québécoise et qu'il faudrait souligner ce fait dans une publication.
- Glissière de sécurité – M. Boucher demande qu'est-ce que la municipalité va faire en face du Rocher malin, car la glissière de sécurité est brisée et c'est potentiellement dangereux. Le directeur général lui mentionne que le projet a été identifié cette année et qu'il y aura remplacement de la glissière de sécurité à l'automne 2018.

35. Levée de l'assemblée

Sur la proposition de Mme Suzette de Rome, l'assemblée est levée à 21:17.

Vincent More	Louis Breton
Maire	Directeur général / secrétaire-trésorier